



Aide au retour: un changement de perspective

Aide au retour concrète

Tunisie, région de Gafsa



Au printemps 2013, après trois années passées en Europe, M. S a décidé de rentrer volontairement dans son pays d'origine. Il a participé au programme d'aide au retour volontaire et à la réintégration financé par le Secrétariat d'Etat suisse aux migrations (SEM) et mis en œuvre par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). En participant à ce programme, M. S. a bénéficié d'une aide à la réintégration et de conseils afin de développer une activité professionnelle.

Peu après son arrivée en Tunisie, M. S. a suivi une formation organisée par l'OIM afin d'acquérir des connaissances en gestion. Ayant grandi dans une famille d'éleveur, M. S. souhaitait acquérir des vaches laitières pour agrandir et diversifier l'exploitation familiale. Avec l'aide des conseillers de l'OIM Tunis, il a élaboré un projet complet qu'il a soumis au Comité d'Evaluation composé de représentants du gouvernement suisse, tunisien et de l'OIM. Son projet approuvé, M. S. a contacté des fournisseurs de bétail et a investi le montant de l'aide à la réintégration dans l'achat de vaches laitières. Lorsqu'il a présenté les documents attestant de la bonne santé du bétail, l'OIM a réglé la facture.

Aujourd'hui, M. S est heureux d'avoir une activité qui lui permette de vivre indépendamment et de soutenir sa famille. Il prévoit d'agrandir son activité en investissant ses bénéfices dans l'achat de nouvelles vaches laitière car son expérience lui a montré que ce secteur est prometteur.



Dans de nombreux pays d'Europe, le concept de l'aide au retour s'est imposé et a fait ses preuves en tant que solution humanitaire en même temps qu'avantageuse. Le but de l'aide au retour est de combiner les intérêts justifiés des migrantes et migrants avec les intérêts de la Suisse et des pays d'origine. L'aide au retour contribue à un retour durable et couronné de succès. Elle est fixée de façon à exclure les effets d'attraction non souhaités vers la Suisse.

SEM/OIM, janvier 2015



Aide au retour